

# Les économistes atterrés

E. Berr, L. Charles, A. Jatteau, J. Marie, A. Pellegris

# La dette publique

Précis d'économie citoyenne

---

SEUIL



# LA DETTE PUBLIQUE

## Les Économistes atterrés

Manifeste d'économistes atterrés  
*Les Liens qui Libèrent, 2010*

20 ans d'aveuglement  
L'Europe au bord du gouffre  
*Les Liens qui Libèrent, 2011*

L'Europe mal-traitée  
Refuser le pacte budgétaire,  
ouvrir d'autres perspectives en Europe  
*Les Liens qui Libèrent, 2012*

Changer d'économie !  
Nos propositions pour 2012  
*Les Liens qui Libèrent, 2012*  
*et Actes Sud, « Babel », 2013*

Changer l'Europe !  
*Les Liens qui Libèrent, 2013*  
*et Actes Sud, « Babel », 2015*

Nouveau Manifeste des Économistes atterrés  
*Les Liens qui Libèrent, 2015*

Changer d'avenir !  
Repenser le travail et le modèle économique  
*Les Liens qui Libèrent, 2013*  
*et Actes Sud, « Babel », 2015*

Faut-il un revenu universel ?  
*Éditions de l'Atelier, 2017*

La Monnaie  
Un enjeu politique  
*Points, 2018*

Macron, un mauvais tournant  
*Les Liens qui Libèrent, 2018*

# Les Économistes atterrés

*Éric Berr* (Université de Bordeaux) • *Léo Charles* (Université  
Rennes 2) • *Arthur Jatteau* (Université de Lille) • *Jonathan Marie*  
(Université Sorbonne Paris Nord) • *Alban Pellegris*  
(Université Rennes 2)

# LA DETTE PUBLIQUE

Précis d'économie citoyenne

*Éditions du Seuil*  
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX<sup>e</sup>

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION ÉDITORIALE  
DE JACQUES GÉNÉREUX

ISBN 978-2-0214-7091-8

© Éditions du Seuil, janvier 2021

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

# Introduction<sup>1</sup>

La dette publique s'est imposée comme un thème central, tant dans le débat politique que dans l'espace médiatique. Tandis que la succession de crises économiques, pour une grande part induites par le fonctionnement même de nos sociétés, amène son lot de misère sociale, écologique, politique, c'est le niveau de la dette publique qui semble le plus préoccuper nos gouvernants et les éditorialistes en tout genre.

Ainsi, là où le capitalisme financiarisé engendre une explosion des inégalités<sup>2</sup> – tant entre pays qu'à l'intérieur de ceux-ci – et alors que le chômage augmente fortement, la *doxa* préfère mettre l'accent sur les dangers supposés qu'un trop haut niveau de dette publique ferait peser sur nos économies. Alors que la dette publique peut être un outil au service de la réduction du chômage et des inégalités, elle sert, sous couvert de justice à l'égard des générations futures, d'épouvantail et de rappel au « sérieux budgétaire ». Le *Manifeste d'économistes atterrés*, prélude à la création du mouvement des

1. Les auteurs remercient les collègues Économistes atterrés qui ont participé aux discussions autour de ce projet de livre, et en particulier Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Dominique Plihon, Henri Sterdyniak et Stéphanie Treillet pour leur lecture précise des versions provisoires de ce texte ainsi que pour leurs remarques et conseils avisés. Ils remercient également Jacques Généreux pour son soutien et son suivi précieux.

2. Thomas Piketty, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2013.

Économistes atterrés, s’attachait déjà, il y a dix ans, à déconstruire les fausses évidences qui continuaient d’être assénées en dépit de la crise financière qui sévissait depuis 2008<sup>3</sup>. Au moment où nous sommes frappés par une crise économique d’une ampleur inégalée, il nous paraît important de réaffirmer que la dette publique n’est pas en soi condamnable et que les discours pro-austérité sont particulièrement dangereux dans la période que nous vivons.

Omniprésents dans l’espace public, les enjeux autour de la dette publique – qu’ils soient économiques, sociaux ou politiques – apparaissent souvent difficiles à appréhender par les citoyens. Cette difficulté réside dans le fait que nous partageons globalement une vision morale et dépolitisée de la dette, qu’elle soit publique ou privée. Quand on aborde la question de la dette, la plupart des personnes interrogées partent du postulat qu’« on doit toujours payer ses dettes ». Et c’est ce qui fait la force de ce concept et des utilisations politiques qui en sont faites<sup>4</sup>. En effet, dire qu’il faut en toutes circonstances payer ses dettes relève du bon sens et de la morale admise par tous.

De cette conception morale et interpersonnelle de la dette – si un ami me prête de l’argent je dois le lui rendre –, on est passé à une conception économique et politique calquée sur ce modèle. Si un État emprunte, quelles que soient les conditions, il doit rembourser. Peu importe si certains jugent cette dette illégitime (car contractée par un régime non démocratique ou à des fins contestables, par exemple), ou si des acteurs financiers privés s’octroient de généreux intérêts sur celle-ci. Peu importe que cette dette ait servi à financer des

3. Philippe Askenazy, Thomas Coutrot, André Orléan et Henri Sterdyniak, *Manifeste d’économistes atterrés*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2010.

4. David Graeber, *Dettes : 5 000 ans d’histoire*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2013.

écoles et des hôpitaux publics ou soit le résultat d'une fiscalité favorable aux plus riches. Peu importe que le paiement de sa charge serve de prétexte à la dégradation des conditions de vie des plus fragiles d'entre nous. Au final, les engagements envers les créanciers priment sur ceux pris à l'égard des citoyens. Comment justifier que certains engagements valent plus que d'autres ?

En tant que relation entre deux personnes (physiques ou morales), où l'une doit quelque chose à l'autre, la dette est une relation sociale structurante de nos sociétés : nombre de nos interactions avec les autres tiennent à une obligation de rendre quelque chose (une faveur, un service...). Mais la forme que prend cette promesse dépend largement de la manière dont elle est institutionnalisée. Ainsi, dans certaines sociétés, les relations économiques se structurent essentiellement autour du « don contre-don<sup>5</sup> ». C'est parfois encore le cas aujourd'hui : quand un ami nous aide à déménager, on se sent redevable et on l'invitera à dîner pour le remercier. Mais, dans nos sociétés marchandes, la dette prend la forme d'un prêt à intérêt.

Historiquement, l'apparition de cette dette financière n'allait pas de soi. L'Église catholique, par exemple, interdisait le prêt à intérêt parce que cela heurtait les règles de la morale chrétienne et menaçait les usuriers de finir en enfer. Aujourd'hui, la morale impose de rembourser ses dettes. Mais, là où, dans le don contre-don, ce qui est rendu est indéterminé, la dette financière est quantifiable (en monnaie), due à une échéance bien précise (durée du prêt) avec un certain coût (taux d'intérêt). C'est pourquoi, l'existence d'une telle

5. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, « Quadrige », 2007 ; Karl Polanyi, *La Subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Paris, Flammarion, 2011.

dette repose sur un ordre juridico-polici er. Exiger le remboursement d'une somme pr ecise suppose d' etre en mesure de faire respecter cette obligation, si besoin par l'application de sanctions.

En r esum e, loin de n' etre qu'une pure relation  conomique teint ee de morale chr etienne, la dette est avant toute chose une relation sociale, qui peut porter en elle une forme d'asservissement, voire de violence lorsque le d ebiteur est accul e. Elle nous permet de mieux comprendre les discours  conomiques qui l'envisagent comme la relation entre un d ebiteur et un cr ancier. Cette dette financi ere est essentielle au fonctionnement du capitalisme puisque, bien souvent, les entreprises ne peuvent s'autofinancer. Elles doivent donc emprunter pour investir, payer les salaires, les mati eres premi eres et les machines avant de vendre leurs produits et de r ealiser un profit. Parall ement, les administrations publiques doivent financer l'investissement public et la production non marchande, donc les traitements des fonctionnaires, avant de lever l'imp ot. Mais le parall e entre la dette publique et la dette priv ee s'arr ete l a.

En effet, l' Etat est un agent  conomique dont la particularit e est de disposer d'un horizon de vie infini. Ainsi, l a o u un individu ou une entreprise doit rembourser ses dettes avant de mourir ou de faire faillite (c'est une obligation morale et l egale !), l' Etat peut faire « rouler » sa dette, c'est- a-dire emprunter de nouveau pour rembourser d'anciens pr ets, et cela *ad vitam aeternam*. De plus, l' Etat, contrairement aux entreprises et aux m enages, a la ma trise de ses ressources et ne peut faire faillite. Il peut adapter ses recettes en levant l'imp ot, faire d efaut sur tout ou partie de sa dette (non sans danger toutefois), ou encore recourir au financement mon etaire de la banque centrale. Enfin, l'endettement public permet d'assurer la r egulation de l' conomie en temps de crise

et le financement pérenne des investissements collectifs (ce que le secteur privé est incapable de faire).

Ainsi, dès lors que nous enlevons au discours économique dominant son caractère moral (voire moralisateur) sur la dette publique, il devient possible de réhabiliter la dépense publique, de financer les services publics ou la transition écologique, loin des discours qui voudraient que l'État se comporte « en bon père de famille ». C'est un combat essentiel à mener, tant dans l'opinion publique que dans la sphère économique et politique.

Là où les économistes dominants veulent faire de la dette publique une variable macroéconomique dépolitisée, résultat de la gestion technique de différentes variables (taux d'intérêt, niveaux des dépenses et des recettes publiques), nous pensons qu'elle ne peut être comprise et analysée que dans un cadre historique, politique et institutionnel situé. La dette publique est avant tout une question politique, entendue au sens large. Au-delà des « accidents » historiques (guerres, pandémies), ce sont les décisions de politiques économiques et les choix de gestion des gouvernements qui, en tenant compte des contraintes qui s'imposent à eux, déterminent le niveau et l'évolution de la dette publique : choix de compenser les pertes de revenus suite à la crise du Covid-19, choix de privilégier les politiques d'austérité, choix d'alléger la contribution des plus riches à l'impôt, choix du financement de la dette par les marchés financiers, etc.

Pour illustrer le caractère politique de la dette publique et de la prétendue nécessité de la contenir, revenons sur ce que l'on pourrait nommer les « règles de Maastricht ». Instituant l'Union européenne à 12 pays en 1992, le traité de Maastricht impose deux « innovations » budgétaires aux États membres. Dans le but d'assurer une convergence économique en vue de la mise en place de la monnaie unique, les États doivent

respecter une rigueur budgétaire désormais bien connue de tous. Leur déficit public, c'est-à-dire la différence entre leurs dépenses et leurs recettes, ne doit pas dépasser 3 % du Produit intérieur brut (PIB). Parallèlement, l'endettement des Administrations publiques (APU)<sup>6</sup> ne doit pas dépasser 60 % du PIB.

Fruit de l'idéologie néolibérale dominante dans l'Union européenne, qui vise à gérer les comptes de l'État comme le ferait un ménage, ces règles n'ont aucun fondement économique. Ainsi, la règle des 3 % est née en mai 1981 de négociations entre hauts fonctionnaires français. Reprise dans le traité de Maastricht, cette règle n'a aucun fondement théorique<sup>7</sup>. De même, et malgré de nombreuses tentatives, aucune étude empirique n'a pu montrer qu'une dette publique trop importante (supérieure à 60 % du PIB) était néfaste pour la croissance.

Pourtant, ces règles continuent de nuire au développement des pays de la zone euro et à leurs populations. Si, dans la foulée de la crise des *subprimes* de 2008, elles ont pu être relâchées temporairement, le retour très rapide, dès 2009, de l'austérité a prolongé inutilement la crise. La Grèce est le pays qui a sûrement le plus souffert et souffre encore de ces odieuses politiques de rigueur.

Avec la crise sanitaire du Covid-19 et le déclenchement d'une crise économique qui s'annonce, à l'heure où nous

6. L'Insee définit les administrations publiques comme l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales (l'État au sens strict), les administrations publiques locales (les collectivités locales : communes, départements, régions, etc.) et les administrations de sécurité sociale.

7. « Sur un coin de table », *Le Monde diplomatique*, octobre 2014. <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/10/A/50854>.

écrivons ces lignes, d'une ampleur inédite depuis 1929, le risque est grand de revivre un tel scénario. Les États dans le monde usent de la politique budgétaire et monétaire pour sauver les économies, quitte à creuser massivement les déficits et faire augmenter leur ratio d'endettement public. En France, la dette publique devrait atteindre les 120 % du PIB en 2021. Pourtant, comme souvent après une crise économique, il est à parier que les discours dominants appelant à la modération salariale, aux « efforts », en d'autres termes à l'austérité, ne manqueront pas de rapidement faire leur retour.

Aussi l'analyse développée dans ce livre ne se veut pas purement conjoncturelle. Vu la récurrence des débats autour du niveau et de l'utilité de la dette publique, cet ouvrage entend s'inscrire dans la durée et battre en brèche un certain nombre de lieux communs propagés par les économistes dominants : « la dette est un fardeau pour les générations futures », « en temps de crise, il faut se serrer la ceinture », etc. L'ouvrage propose également une analyse historique de l'évolution du niveau d'endettement actuel de la France où les cadeaux fiscaux, les crises économiques ou encore le recours aux marchés financiers sont parmi les variables explicatives. Certains éléments sont déjà bien documentés par divers rapports citoyens sur la dette publique et notre ouvrage s'inscrit pleinement dans l'héritage de ces précédentes contributions<sup>8</sup>.

Nous défendons l'idée que le véritable « problème de la dette publique » tient en partie au caractère hégémonique

8. Attac, *Le Piège de la dette publique. Comment s'en sortir*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2012 ; Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, *Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France*, 2014 ; Les Économistes atterrés, *Nouveau Manifeste des Économistes atterrés. 15 chantiers pour une autre économie*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015 ; Les Économistes atterrés, *Changer d'économie !*, Paris, Babel, 2013 ; Bruno Tinel, *Dette publique : sortir du catastrophisme*, Paris, Raisons d'agir, 2016 ; Bruno Tinel, *Les Infortunes de l'austérité. Rétablir la dépense publique pour retrouver la prospérité et la justice sociale, et préparer l'avenir*, Rapport de l'IREs, 2020.

du ratio dette publique/PIB. Cet indicateur pèse de manière démesurée sur l'élaboration des politiques économiques. C'est cette boussole que nous entendons remettre en cause pour trois raisons simples. En premier lieu, le niveau d'endettement ne permet absolument pas de savoir s'il s'agit d'une « bonne dette » ou d'une « mauvaise dette ». Le déficit public et la dette publique sont utiles et absolument nécessaires pour atteindre le plein emploi et financer l'impérative transition écologique. Ils sont en revanche néfastes lorsqu'ils sont le résultat de politiques fiscales réduisant la contribution des plus riches. C'est la raison d'être des audits citoyens : mettre en évidence à qui profite la dette.

En deuxième lieu, la dangerosité d'un niveau d'endettement ne peut pas être établie dans l'absolu, raison pour laquelle les économistes ne parviennent pas à identifier de seuil critique. Bien entendu, dans certaines conditions, la dette publique peut être dangereuse. Par exemple, lorsque des États doivent s'endetter en devises sur des marchés financiers libéralisés. En revanche, il n'y a aucun danger si cette dette est soutenue par la banque centrale, détenue par des résidents nationaux, ou encore si la capacité à prélever l'impôt est établie. L'exemple du Japon, dont le ratio de dette publique/PIB avoisine les 240 %, soit plus du double de la France, devrait nous faire réfléchir.

Enfin, ce ratio doit être vu comme un indicateur parmi d'autres pour mesurer le poids de la dette publique. Nous appelons à l'utilisation d'autres outils quantitatifs pour mieux apprécier cette dernière, en s'appuyant sur des grandeurs plus significatives en la matière, comme la charge de la dette, qui correspond aux intérêts de la dette.

Loin du cadre binaire, « la dette publique c'est formidable » *versus* « la dette publique c'est terrible », l'ouvrage propose de réhabiliter la « dette utile », celle qui est socialement justifiée,

## INTRODUCTION

et de supprimer la dette « inutile », celle, par exemple, qui résulte de cadeaux fiscaux injustifiés. En outre, il invite à se tourner vers des canaux de financement qui réduisent l'exposition des États. Les créanciers ne peuvent raisonnablement pas être laissés en position de fixer les taux d'intérêt, ni d'exiger le remboursement de la dette *à tout prix*. Aussi, la restructuration de la dette publique doit faire partie du champ des possibles. En d'autres termes, les promesses financières, faites aux créanciers, doivent pouvoir être confrontées aux autres promesses qui lient l'État à ses citoyens. Ainsi, la dette publique apparaît pour ce qu'elle est véritablement : un enjeu démocratique.

Ce livre propose une contribution à la réflexion citoyenne et scientifique. La première partie déconstruit les nombreuses idées reçues sur la dette publique. La deuxième partie met l'accent sur la situation de la France et montre que notre pays n'est pas surendetté. La troisième partie propose des alternatives crédibles, basées sur des contributions scientifiques novatrices et sur l'expérience historique.



## PREMIÈRE PARTIE

# La dette publique : utile ou dangereuse ?

La dette publique est régulièrement présentée dans le débat public comme un enjeu de justice entre générations actuelles et futures, les premières tendraient à abuser et à léguer leurs dettes aux secondes. Ce discours moralisateur est infondé. La dette publique est avant tout, une relation sociale qui lie des créanciers actuels et des débiteurs actuels. D'un côté, le débiteur (l'État en l'occurrence) peut avoir intérêt à recourir à l'endettement : pour financer des investissements qui enrichissent les générations actuelles et futures (chapitre 1), mais également pour soutenir l'économie en temps de crise via le déficit (chapitre 2). De l'autre, les créanciers sont soit des agents en capacité d'épargner, en recherche d'actifs sûrs et protégés de l'inflation, soit des banques qui peuvent émettre de la monnaie à cette occasion. La dette participe donc à l'accumulation de patrimoine pour une fraction de la population (chapitre 3). Cette relation est potentiellement conflictuelle puisque les intérêts des débiteurs et des créanciers peuvent diverger. Les débiteurs peuvent vouloir bénéficier d'une inflation forte qui réduit leur charge de remboursement. Les créanciers peuvent vouloir être remboursés à tout prix, quitte à mettre leurs débiteurs en grande difficulté. Dans ce cas, la dette peut devenir un outil de domination (chapitre 4).



## CHAPITRE 1

# La dette publique n'est pas un fardeau pour les générations futures

« À chaque fois qu'on fait une promesse qu'on ne sait pas financer, à chaque fois qu'on n'est pas sérieux, [...] on accroît la pire des inégalités, celle qui fait qu'une génération arrive au monde avec sur son dos un fardeau, auquel elle ne doit rien, qui ne lui a rien apporté mais avec lequel elle commence. »

Discours d'Emmanuel Macron à Lyon,  
4 février 2017.

Cette citation d'Emmanuel Macron en faveur d'une meilleure prise en compte des générations futures est l'incarnation de la vision d'un État qui doit être géré en « bon père de famille ». Dans la morale admise, il convient en effet de ne pas laisser de dettes à ses enfants. Ainsi, selon les économistes dominants et le chef de l'État, chaque enfant français hériterait d'une dette de 29 000 euros à sa naissance<sup>9</sup>.

Pourtant, cette justification moralisatrice des bienfaits d'une gestion saine des finances publiques n'est là que pour nous faire peur. Lorsque l'on s'attache à analyser les faits,

9. Une critique de cette approche est fournie dans le *Nouveau Manifeste des Économistes atterrés, 15 chantiers pour une autre économie*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

on se rend compte que la déclaration présidentielle comprend beaucoup de fausses informations. Elle oublie que l'endettement public sert à financer de nombreux investissements utiles, que la dette n'est pas uniquement un coût et que les générations futures acquièrent un patrimoine via cet endettement.

## **L'endettement public finance des investissements qui bénéficient à tous**

Disons-le d'emblée : l'endettement est nécessaire à l'État et aux administrations publiques en général afin de réaliser des investissements utiles à la collectivité comme la construction d'infrastructures (routes ou chemins de fer, par exemple), d'écoles, d'hôpitaux, etc.<sup>10</sup>. Même les économistes néolibéraux<sup>11</sup> concèdent que l'investissement public est

10. La fiche technique 1.1, en fin de chapitre, présente les différentes façons d'évaluer la dette publique.

11. Les économistes néolibéraux regroupent différents courants de pensée : les néo-classiques, en particulier les partisans du monétarisme de Milton Friedman, et les nouveaux classiques tel Robert Lucas ; les partisans de l'ordolibéralisme allemand tel qu'il a été développé dans les années 1930 par Walter Eucken et Wilhelm Röpke. On fait généralement remonter les débuts du néolibéralisme à la conférence qui s'est déroulée en 1947 au Mont Pèlerin – en présence notamment de Friedman, Eucken et Röpke, mais également de Friedrich Hayek –, et donnera naissance à la société éponyme. Les économistes néolibéraux ont en commun de s'opposer aux solutions étatiques et interventionnistes inspirées par les travaux de l'économiste anglais John Maynard Keynes et fondant l'État-providence. Là où le second considère que l'État doit intervenir afin de corriger les imperfections du marché, les premiers prônent la suprématie du marché comme outil de régulation et considèrent que l'État doit se mettre à son service, donc se contenter d'en fixer les « règles du jeu » et, en tant qu'arbitre, de faire appliquer ces règles. Ils sont donc favorables aux politiques d'austérité et promeuvent la libéralisation de l'économie. Contre tout réalisme, les économistes néolibéraux ont contribué à rendre largement dominante au sein de la sphère académique l'idée selon laquelle l'économie tend naturellement à

nécessaire puisque aucune entreprise privée ne se risquerait à un investissement aussi coûteux et à la rentabilité monétaire plus qu'hypothétique. En effet, les caractéristiques des administrations publiques les rendent particulièrement capables de gérer des temporalités différentes, entre investissements très onéreux et rentabilité de long terme qui n'est pas seulement marchande. Elles se doivent donc de prendre en charge les investissements dans les grosses infrastructures de réseaux et dans le secteur non marchand. L'investissement public est déterminant pour les services publics qui n'ont pas une rentabilité certaine ou qui se composent de parties rentables et d'autres non. Les économistes néolibéraux s'opposent à un investissement public trop important au motif qu'il engendrerait un « effet d'éviction ». Pour eux, l'augmentation de l'investissement public accroît la demande de financement dans l'économie, ce qui conduit à une hausse des taux d'intérêt qui va orienter l'épargne vers le secteur public, pénalisant ainsi l'investissement privé qui ne pourra trouver de financement abondant et bon marché. Outre que la période actuelle de très faibles taux d'intérêt invalide cette « théorie », la faiblesse de l'investissement privé s'explique plutôt par des perspectives de gains aléatoires dues au faible niveau de la demande que les entreprises anticipent.

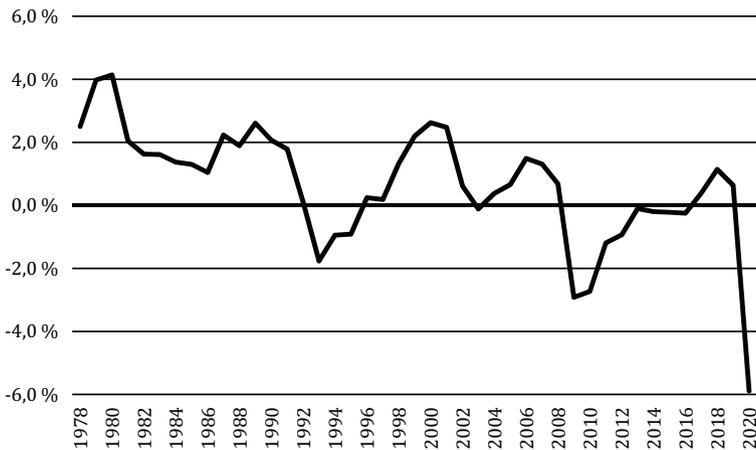
L'approche dominante oublie que les écoles ou les hôpitaux ont une utilité, une rentabilité, qui dépassent le cadre marchand mais qui n'en sont pas moins nécessaires. Par conséquent, ce n'est pas tant le niveau de la dette publique qui importe que sa finalité.

---

long terme vers le plein-emploi, donc que la libre concurrence est la meilleure façon d'organiser l'économie. Pour une présentation complète du néolibéralisme, voir Serge Audier, *Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle*, Paris, Grasset, 2012. Dans la suite de cet ouvrage, nous utiliserons de manière équivalente les termes « économistes dominants » et « économistes néolibéraux ».

Le graphique 1.1 montre l'évolution du solde budgétaire de la France (ensemble des Administrations publiques – APU) hors dépenses d'investissements publics. Comme nous pouvons le voir, excepté entre 1993 et 1995 – période marquée par un fort ralentissement économique –, immédiatement après la crise des *subprimes* de 2007-2008 et à la suite de la crise sanitaire et économique due au Covid-19, la France connaît un excédent budgétaire hors dépenses d'investissement.

*Graphique 1.1.*  
Évolution du solde budgétaire de la France hors dépenses  
d'investissements publics, 1978-2020 (en % du PIB)



SOURCE : auteurs ; données : Ameco.

Ainsi, les déficits français sont en grande partie expliqués par les investissements publics, dont 60 % sont réalisés par les collectivités locales, les 40 % restant se partageant entre l'État central et les administrations de sécurité sociale.

Préférer la renégociation avec les créanciers plutôt que de couper dans les dépenses sociales. La restructuration peut être efficace et bénéfique. ....	156
---	-----

**CHAPITRE 10**

<b>Sortir de la dépendance aux marchés financiers</b> .....	165
Une mutualisation des emprunts insuffisante .....	167
Vers une monétisation permanente d'une partie du déficit public ? .....	168
Le fléchage de l'épargne et l'encadrement de sa rémunération. ....	176

**CHAPITRE 11**

<b>Faire une réforme fiscale redistributive et écologique</b> ...	183
Rétablir le consentement à l'impôt .....	184
Refonder la fiscalité pour une société juste. ....	187
Pour une fiscalité écologique .....	191

**CHAPITRE 12**

<b>Faire de la politique budgétaire le moteur de la transition écologique</b> .....	199
La transition écologique comme horizon. ....	200
Quel Green New Deal ? .....	204

<b>CONCLUSION</b> .....	211
-------------------------	-----